



Le Thillay
95500

Dossier n° DP 95 612 2600024

Date de dépôt : **05/05/2026**

Demandeur : **SCI LEMIN représenté par
LEMIN VIEM HENRI**

Pour : **Changement de destination d'un local
à usage commercial transformé en
habitation**

Adresse terrain : **160 rue de Paris
95500 Le Thillay**

UR-2026-06-78

ARRÊTÉ
de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de LE THILLAY

Le maire de LE THILLAY,

VU la déclaration préalable présentée le 05/05/2026, et complétée le 27/05/2026 et le 29/05/2026, par SCI LEMIN représenté par LEMIN VIEM HENRI, demeurant au 27 rue des Mathurin, Bourron Marlotte (77780) ;

VU l'avis de dépôt de la demande affiché en Mairie le 5 mai 2026

Vu l'objet de la déclaration :

- pour un changement de destination d'un local commercial transformé en habitation de 86 m²,
- sur un terrain situé 160 rue de Paris, à Le Thillay (95500),

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants ;

VU le Plan Local d'Urbanisme en vigueur ;

VU l'arrêté interpréfectoral n° 07-44 approuvant le Plan d'Exposition aux Bruits de l'aérodrome Charles de Gaulle en date du 03/04/2007 ;

AR R E T E

Article 1 : Il n'est pas fait OPPOSITION à la présente déclaration préalable sous réserve du respect des conditions particulières mentionnées à l'article 2.

Article 2 : Les travaux seront réalisés conformément aux documents annexés au présent arrêté.

Le 1er juin 2026,

Le Maire

FABIO LUNAZZI

